

# La construction médiatique de la vérité

## Le journalisme d'investigation helvétique en examen sociologique.

Texte remis aux organisateurs du colloque "Télévision, justice et régulation", 4ème colloque interdisciplinaire du Centre de Recherche sur les Médias, Université de Metz, 25 mars 1997

En analysant deux cas de figure, l'Affaire Kopp et l'Affaire de l'Ordre du Temple solaire, l'auteur interroge l'appropriation -par les médias helvétiques- de la capacité à "faire justice". Il propose l'hypothèse de la Nemesis qui explicite la "justice cathodique" mise à l'œuvre par la télévision dans l'Affaire Kopp, magistrate la plus importante de la Suisse politique des années 90. Est analysée également la mise en scène médiatique de Luc Jouret et Jo Di Mambro, particulièrement la construction culpabilisatrice de leur portrait médiatique par la presse helvétique. Est présenté enfin l'hypothèse de l'Agon, régime de vérité médiatique qui fonde la majorité des productions télévisuelles contemporaines. L'auteur termine son analyse de la construction médiatique de la vérité en mobilisant une réflexion sur la réception mythologique des récits de presse.

### Introduction

La télévision, mais aussi la presse écrite, sont des institutions de l'ombre et de la lumière: elles peuvent rendre visible, c'est-à-dire mettre en lumière ou alors rendre invisible, donc inclure ou exclure de l'espace public une parcelle de réalité. Or les travaux d'Eliséo Véron<sup>1</sup>, par exemple, insistent sur le fait que les médias construisent des événements en se réappropriant des éléments de réalités sur des modalités spécifiques: ils ne sont donc pas uniquement fenêtre ou miroir du social. Bien plus que cela, ils sont le lieu des récits contemporains qu'ils contribuent à façonner par leur rhétorique.<sup>2</sup> Les logiques du champ journalistique induisent donc certaines distorsions dans le processus de réappropriation de la réalité par les médias. Car comme le rappelle Champagne: "*Rien ne s'impose avec autant d'évidence qu'un scandale dès lors qu'il s'installe aux premières pages des journaux. Il tend même à être si évident qu'on risque d'oublier qu'il est en fait un produit social, un point de vue sur la réalité, révélateur surtout du monde social qui le produit.*"<sup>3</sup>

Dans cette perspective, nous aimerions proposer une lecture interprétative de la construction médiatique de la vérité. Pour ce faire, nous esquisserons un modèle paradigmatique sur lequel, semble-t-il, la majorité de la production télévisuelle contemporaine se moule. Ce modèle théorique se nourrira particulièrement des liens que la presse entretient avec la justice et plus précisément avec le genre des "affaires", dont chacun garde en mémoire les épisodes les plus troublants: ici l'Affaire Touvier, là l'affaire Seznec, ailleurs l'affaire Grégory, puis l'affaire Bérégovoy et l'affaire du sang contaminé. Nous nous appuyerons plus particulièrement sur le traitement médiatique d'une "affaire" helvétique, l'affaire Kopp, ainsi que sur une observation de la médiatisation des événements de l'Ordre du Temple solaire<sup>4</sup>.

Nous présenterons trois intuitions. La première, l'hypothèse de la Nemesis, permet de lire dans certaines émissions télévisées une forme de justice, nous la nommerons justice cathodique. Cette rhétorique télévisuelle s'inscrit dans un modèle plus large, et c'est notre

seconde hypothèse, que nous désignerons par le paradigme Âgonistique. Ce modèle, sur lequel la majorité des productions télévisuelles se moulent, met en oeuvre des stratégies mythographiques qui lui assure légitimité et efficacité, ce sera là notre troisième hypothèse exploratoire.

#### Première intuition: La Nemesis cathodique

Dans les cas de figure des "affaires", la télévision, mais également une frange de la presse écrite, épouse un rôle dual: celui de médiatrice et celui d'actrice. Médiatrice, car elle transmet, en la rendant visible, une information. Mais pas n'importe quelle information. Ignacio Ramonet écrit très justement que la télévision est nécrophage, qu'elle aime le sang et la mort. Leblanc développe dans le même sens le concept d'information-infraction, "*l'actualité étant constituée pour une large part par des informations faisant état d'infractions aux trois grands ordres de la nature, de la société et de la nature humaine.*"<sup>5</sup> Elle transmet donc volontiers la non-normalité. Les "affaires" médiatisées correspondent parfaitement à ces caractéristiques.

#### **Exemple 1; L'Affaire Kopp et la justice cathodique**

Traditionnellement le journalisme helvétique n'est pas rompu aux "Affaires", contrairement aux pratiques informationnelles de nos voisins<sup>6</sup>: information de proximité, journalisme de connivence, habitus professionnel, culture du secret (bancaire, militaire et politique), consensualisme politique qui émerge sur les pratiques journalistiques<sup>7</sup>, conditions de production économique ne permettant guère l'enquête coûteuse, lectorat helvétique "propre en ordre" n'appréciant guère les "muckrakers"<sup>8</sup> (fouille merde), histoire du métier journalistique helvétique bref autant de raisons qui explicitent partiellement la nature de l'information suisse.

Le journalisme d'investigation contemporain helvétique trouve son événement fondateur dans le traitement médiatique de l'"Affaire" Kopp: pour la première fois en Suisse, des journalistes orchestrent une enquête médiatique qui aboutira à la démission de la femme politique la plus importante du pays. Conseillère fédérale radicale, elle se fait néanmoins élire par le Parlement Vice-présidente de la confédération helvétique le 7 décembre 1988.

Mais déjà la presse informe le tribunal de l'opinion: Mme Kopp aurait prié son mari -par un coup de téléphone- de démissionner du Conseil d'administration d'une société qui serait mentionnée dans un rapport confidentiel comme ayant un lien avec une affaire de blanchiment d'argent. La presse exigea alors la démission d'Elisabeth Kopp. Quelques jours plus tard, la Conseillère fédérale annonce sa démission pour février 1989. Simultanément différentes enquêtes administratives sont initiées. Le 23 février 1990, Madame Kopp est acquittée de l'accusation d'avoir violé le secret de fonction par le Tribunal fédéral. Innocentée, sa carrière politique est néanmoins brisée car elle demeure à jamais présumée coupable: c'est le *crime time* politique.

#### Le sacre du journalisme d'investigation

Ce "Watergate helvétique" a eu pour effet de consacrer la légitimité du journalisme d'investigation: jamais jusqu'ici les médias suisses n'avaient joués pareille importance dans la gestion politique du pays. La présomption d'innocence n'a donc guère pesé face à la tourmente médiatique. Évidemment que la presse joua un rôle différencié selon les médias. Nous avons particulièrement analysé le traitement télévisuel de l'Affaire Kopp en décortiquant deux émissions phares du paysage médiatico-politique romand<sup>9</sup>.

Certes, pour les journalistes de la Télévision suisse romande "*on est présumé innocent tant que les tribunaux n'ont pas révélé le contraire*"<sup>10</sup>. Or ce rappel des règles du jeu est constamment contredit par la rhétorique médiatique à l'oeuvre: émissions "spéciales", mise en perspective des faits... qui sont présentés comme "accablants", logiques du scoop, génériques musicaux troublants, mobilisation d'images d'archives détournées de leur sens

initial, mini-reportages dramaturgiques, témoignages savamment articulés, création de suspens et de tensions, citations accusatrices de la presse écrite, micro-trottoirs absurdes mais puissants dans leurs effets dénonciateurs, obsessions des révélations, mise en scène tribunalistique spectaculaire, inévitables sondages destinés à percevoir la "pensée de l'opinion publique".

L'"Affaire" Kopp transparait alors à l'écran nimbé d'une constellation mythologique extraordinaire; à commencer par le triangle pouvoir-drogue-corruption avec des références aux filières mafieuses turques, ainsi que le mythe du journaliste d'enquête dont les pères symboliques relèvent de Tintin, de Rouletabille et de Superman, mais aussi les faiblesses du pouvoir politique suisse dont les Départements fédéraux apparaissent surchargés et inefficaces, le tout conjugués sur les rumeurs les plus mystérieuses: le mari de la Conseillère fédérale serait l'adepte du fouet<sup>11</sup> et le patron d'un réseau mondial de recyclage d'argent sale.<sup>12</sup>

Ces éléments mythologiques, conjugués sur des mises en scènes télévisuelles tribunalistiques, ont certes eu le mérite d'attirer le téléspectatorat sur le dysfonctionnement politique de l'Helvétie: c'est la fonction médiatrice de la télévision; mais ils ont également initié le lynchage politique de Mme Kopp: la fonction de la télévision-actrice trahit alors le passage de la justice télévisée *qui inclut* dans l'espace public à la télévision judiciaire *qui exclut* de l'espace public. En effet l'analyse sémiologique de la rhétorique télévisuelle montre sans difficulté la réappropriation scénographique de la cérémonie judiciaire, le procès télévisuel se construisant sur les mêmes schèmes que son homologue autorisé: l'instruction tout d'abord, c'est le temps de l'enquête médiatique; l'examen ensuite, c'est le temps d'amorce pendant lequel les journalistes exercent la mise en visibilité de l'Affaire; puis la constitution d'un jury, c'est le temps de la scénographie médiatique et de l'appel au public; la reconstitution des faits, c'est le temps de la construction médiatique de la preuve; enfin le jugement, c'est le temps d'admonestation de la sentence et de la forge de l'intime conviction. Les journalistes s'érigent, comme l'écrit Wolton<sup>13</sup>, en purificateurs de la démocratie.

En imposant sur l'agenda politique l'affaire Kopp, puis en orchestrant un pré-procès cathodique, la Télévision Suisse Romande se substitua *de facto* au Tribunal autorisé en contournant la présomption d'innocence et en condamnant la Conseillère Fédérale. Elle introduisit également dans la triade Juge-Jurés-Accusés, un nouvel acteur, le public sollicité sans cesse par des sondages, simulacre de la démocratie de délibération.

Cette praxis, récente en Suisse, dépossède l'Institution Judiciaire détentrice du pouvoir souverain de la normalité et réintègre cette dimension dans le discours cathodique nourri alors par une triade de mythes : le mythe du justicier (journaliste = policier), le mythe du monde meilleur (les lendemains chanteront grâce aux médias), le mythe de la toute puissance des médias (les médias sauvent le monde politique corrompu).

Ce passage entre la télévision médiatrice et la télévision actrice, ici observé dans le champ politico-médiatico-judiciaire, traduit une évolution de la rhétorique télévisuelle. Les médias contemporains ne rendent plus fou, mais ils soignent<sup>14</sup>, ils ne montrent plus la maladie, mais ils guérissent<sup>15</sup>, ils n'insistent plus seulement sur les ruptures, mais ils colmatent les brèches affectives<sup>16</sup>, ne disent plus la disparition, mais retrouvent<sup>17</sup>, ne rendent plus seulement visible les chômeurs, mais créent des emplois<sup>18</sup>, ne proposent plus de la publicité, mais de la vente directe<sup>19</sup>, ne parlent plus de connaissances, mais éduquent<sup>20</sup>, ne distraient plus les enfants, mais les surveillent en les intégrant dans une crèche cathodique<sup>21</sup>, ne consacrent plus Dieu, mais évangélisent<sup>22</sup>. Et bien naturellement dans cette logique, ils ne médiatisent plus seulement les présumés coupables ou innocents, mais ils jugent. Nous sommes passés, dit Mehl<sup>23</sup>, de la télévision messagère à la télévision relationnelle ou encore pour reprendre les termes de Chambat et d'Ehrenberg, de la télévision de consommation à la télévision de communication.<sup>24</sup>

Aujourd'hui, la télévision peut donc se substituer aux instances normatives judiciaires pour exercer une justice cathodique qui influencera le déroulement du procès institutionnel. Car la médiatisation est une arme et la majorité des acteurs l'ont intégrée dans leur stratégie: et les avocats qui tentent de déstabiliser leur partie adverse par des déclarations, et les juges qui veulent accélérer les procédures<sup>25</sup>; l'enjeu étant, on l'a compris, de convaincre le grand public ou de fabriquer une opinion publique favorable à telle cause, plutôt qu'à une autre.<sup>26</sup> Quant aux journalistes, ils voient dans la tension des procès, des éléments dramaturgiques qui s'insèrent à merveille dans la logique de l'information spectaculaire et marchande. Un seul exemple paradigmatique: Fox Television, la quatrième chaîne nationale américaine, n'a pas seulement retransmis le procès de Kennedy Smith, mais elle a construit un jury d'experts qu'elle mettait chaque soir à contribution pour décider de la culpabilité et de l'issue du jugement.<sup>27</sup> Dans ces circonstances, le véritable jury a dû se soustraire à la pression médiatique pour qu'il ne subisse pas l'influence des discours de presse. Parallèlement à cette construction télévisuelle de la réalité judiciaire, le radio locale de West Palm Beach racolait son public et l'invitait à se prononcer sur les acteurs de ce procès: les auditeurs téléphonaient pour rendre public leur avis sur la culpabilité, l'honneur, la respectabilité de Kennedy Smith et de sa partenaire<sup>28</sup>: le tribunal populaire du fermier de Virginie Ch. Lynch est alors constitué, chacun pouvant devenir le témoin, le juré, l'avocat, le juge sans pour autant connaître le dossier à traiter. Le lynchage médiatique peut commencer.

### **Exemple 2; L'Affaire de l'Ordre du Temple solaire, Luc Jouret et Jo Di Mambro; des héros portrai(tri)turés par les médias**

Personne ne connaissait Luc Jouret et Jo di Mambro avant le 4 octobre 1994. Personnages discrets au sens où l'appareil médiatique ne disposaient quasiment pas de renseignement sur leur biographie, les journalistes ont du malgré tout assumer la délicate mission de tirer un portrait<sup>29</sup> de Luc Jouret avec le peu d'éléments dont ils disposent. Parmi une multitude d'exemples, citons cette perle: "*Sur certaines photographies publiées de lui, Luc Jouret présente le visage d'un adolescent à la fois épais et immature; sur d'autres, il évoque au contraire un archange très pur, au regard tranchant qui cherche à convaincre, mais où pointe comme une sorte d'égaré. Un médecin homéopathe dévoyé? Un chantre de l'ésotérisme familial des gouffres? Un gauchiste échoué chez les barbouzes? (...) Un guérisseur? (...) Un grand spirituel? Un homme de pouvoir? Peut-être bien tout cela à la fois jusqu'à ce que le côté sombre l'emporte.*"<sup>30</sup> Personnalité aux traits multiples, comme le laisse augurer ce portrait romanesque, les médias fabriquent l'identité de Luc Jouret à l'instar des gloses hagiographiques et pseudo-divinatoires des haruspices moyenâgeux: en s'inspirant de deux photographies, les journaux confèrent à Luc Jouret une identité et lui assigne une biographie construite sur les logiques du fait divers. Les médias ne se contentent pas de portraiturer Jouret, mais lui inventent même, sous forme d'hypothèses, une vie après la mort: "*En clair, on ne sait toujours pas avec certitude si le conférencier-homéopathe a péri à Salvan. (...) Si le docteur Thomas Krompecher, directeur de l'Institut universitaire lausannois de médecine légale affirme aujourd'hui que "Luc Jouret est mort", il n'a jamais caché que son corps était fortement brûlé. Voire méconnaissable.*"<sup>31</sup> Quant au contexte, éminemment mystérieux, il devient le support à la prose poétique des journalistes: "*A Cheiry, ouvriers et paysans ne parlent plus de pêche à la truite dans la Lambaz, mais de «l'affaire». Là-haut, devant le Grand bois, les cendres des Rochettes fument encore. Toutes les poutrelles n'ont pas rendu l'âme et deux policiers montent la garde devant l'entrée du «bunker», face aux poiriers du verger. Une odeur de brûlé, un parfum de mort flottent toujours sur la colline. Même le chien a disparu. Sa niche est vide, la porte du jardin ouverte. Dans la cuisine, épargnée par l'incendie, il reste un vase et dans le vase, une fleur: une rose fanée.*"<sup>32</sup> L'information peut donc devenir poétique. Cette systématique a contribué au succès médiatique de l'événement, à sa diffusion et finalement à sa réception.

De la dramaturgie et de l'information-infraction

Le succès médiatique du "drame" de l'Ordre du Temple solaire ne doit pas totalement à la personnalité -construite en partie par les journalistes- de Luc Jouret. D'autres logiques de fonctionnement de presse, plus connues, sont également à l'oeuvre. Nous pensons

particulièrement au fait qu'un "drame" raconté, c'est un "drame" sur lequel on calque une autre dramaturgie, celle du conte, en l'occurrence celle des récits médiatiques. Les vocables de "secte", de "suicide", de "massacre", de "crime", de "folie", de "carnage", d'"assassinat" ont pénétré immédiatement le langage des journalistes dès les premières minutes de couverture des événements, alors qu'aucun spécialiste ne pouvait ni affirmer que l'on était en présence de secte<sup>33</sup>, ni d'un suicide, ni d'un massacre, ni de crime, ni même de folie. Qu'importe le sens véritable de ces concepts pour les journalistes, car les médias ne peuvent relater les événements que selon une logique catégorielle préformatée propre<sup>34</sup>. Leblanc a montré que les médias privilégient les informations-infractions. Or les "sectes" et les "suicides" sont deux réalités que les médias traitent avec récurrence: suffisamment infractionnelles pour mériter un espace de presse, ces réalités ont l'avantage d'entretenir avec le consommateur potentiel de médias des liens étroits. Intégrer ces concepts dans la rhétorique médiatique spectaculaire, c'est donc s'assurer une audience certaine.

#### Les scénarii obligés

Les vocables cités ci-dessus renvoient évidemment à plusieurs scénarii médiatiques invariants dont l'analyse peut saisir les caractéristiques: citons la plus caricaturale, la thèse de l'escroquerie, les morts de Salvan et de Cheiry n'étant considérés uniquement comme des individus à éliminer pour bénéficier de leurs apports financiers<sup>35</sup>. La logique médiatique à l'œuvre a alors empêché les journalistes de penser l'avènement du drame pour lui-même, cause spirituelle à la clé.<sup>36</sup> Relevons également la thèse de la manipulation mentale.<sup>37</sup>

Tintin reporter rapporte des images inédites de l'Ordre du Temple solaire.

Outre la dramaturgie du récit de presse et la tentation pour les médias de privilégier des informations-infractions, nous pouvons également relever le statut de "reporter" épousé par les journalistes-policiers. A la fois hommes de presse et détectives<sup>38</sup>, ils doivent enquêter, à l'image de la police, pour pallier au manque d'information et à la discrétion imposée par le juge d'instruction. Derogy, journaliste d'investigation français, explique sans ambages que les journalistes sont rompus aux méthodes d'enquêtes policières.<sup>39</sup> Il ne s'agit donc pas seulement pour ce corps professionnel de "reporter" des informations, mais bien de les construire, de les découvrir<sup>40-41</sup> et au pire de les inventer.<sup>42</sup> L'iconographie restreinte à disposition des journalistes les a obligés à publier des photographies qu'aucun rédacteur en chef n'aurait accepté en situation normale. Pensons par exemple à la photographie couleur de Jo Di Mambro, floue, à la limite du méconnaissable<sup>43</sup>. Or, on le sait depuis les travaux sémiologiques de Barthes, il n'est pas de hasard dans la mise en page de presse. La mise en scène est également une mise en sens: le flou de l'unique photographie de Jo Di Mambro convient parfaitement au logique du fait divers, spécialité de certains journaux à sensation: cette référence à la photo volée, secrète, inédite, rare, exclusive fonctionne comme une pièce d'identité à conviction dont le journaliste ne devrait normalement pas être en possession; le journaliste révèle avant tout. La mauvaise qualité photographique devient donc alors une véritable qualité journalistique lorsque les logiques médiatiques s'en emparent dans le registre de l'enquête: "*La photographie de fait divers se reconnaît aisément, même sans légende: elle a un style. Le plus souvent, elle est prise avec un téléobjectif ou de très près avec un grand angle. Les conditions dans lesquelles elle a été réalisée lui donnent fréquemment un grain et parfois un léger flou.*"<sup>44</sup> Le langage de l'inédit devient alors le ressort du mystère: habituellement nos codes culturels nous commandent de ne pas considérer comme valides les photographies floues<sup>45</sup>, car elles témoignent d'une défectuosité de développement ou d'une maladresse de prise de vues. Dans le cas de figure qui nous préoccupent, le flou au contraire est recherché comme qualité dominante: la grosseur du grain, l'accentuation des contrastes renvoient avant tout à la non-netteté du sujet photographié.<sup>46</sup> Jo Di Mambro ou Luc Jouret apparaissent ainsi sous des traits photographiques situés entre les représentations du linceul du St Suaire et les photographies judiciaires d'Alphonse Bertillon, c'est-à-dire entre le mystérieux et le coupable.<sup>47</sup>

Certes, à cette analyse des journalistes chevronnés nous répondraient que l'urgence de fabrication du journal empêche parfois de trouver la bonne photo, celle qui correspond aux normes culturelles (non floue, bien cadrée, avec une pose usuelle). Or cet argument n'invalide pas l'analyse proposée ci-dessus: une semaine après le début du drame, certains journalistes ont réussi à acquérir une photographie de bonne qualité, noir-blanc, représentant le portrait de Jo Di Mambro. Dans le corps de l'article, cette photographie sera traitée informatiquement selon les codes usuels<sup>48</sup>. Mais en couverture du journal, la même photographie subira un traitement informatique très différent: le grain sera accentué, lui donnant un caractère d'exceptionnalité, en adéquation avec la rhétorique des autres images disponibles. Nous pouvons donc remarquer que le flou, la non-netteté, l'apparition du grain résultent d'une intentionnalité puisque la bonne photographie se voit transformée en mauvaise photographie pour correspondre à la logique du scénario prévu pour faire parler l'événement: la représentation iconique des bourreaux ne peut donc pas bénéficier d'une image dont la dénotation seule donnerait sens. La connotation doit alors prendre le relais du mystère, de la culpabilité, bref de l'accusation. Déjà Barthes rappelaient que son visage d'occidental imprimé par le Kobé Shinbun se retrouvait "*japonisé, les yeux élongés, la prune noire par la typographie nipponne.*"<sup>49</sup> Plus près de nous, dans une perspective plus manipulatrice, le Times n'a pas pu éviter le piège spectaculaire de noircir le visage d'O.J. Simpson pour qu'il apparaisse encore plus noir, c'est-à-dire plus coupable en première page.<sup>50</sup> La rhétorique du flou floue.<sup>51</sup>

Nous avons tenté de montrer dans cette première partie que la télévision, mais également la presse écrite et la radio, pouvait devenir le lieu institutionnel de la justice nourri de la légitimité populaire, ce que nous nommons la Némésis cathodique:<sup>52</sup> les institutions médiatiques s'approprient peu à peu la souveraineté de la justice en intégrant dans les interrelations un nouvel acteur, le grand public. Elles se substituent donc, dans certains cas, aux institutions tribunalistiques en proposant une justice cathodique légitimée par l'audimat, c'est-à-dire par la popularité que rencontre l'émission auprès de son téléspectateur. Il est temps maintenant d'inscrire ce paradigme dans une conception plus large, le modèle de l'Âgon.

### Deuxième intuition: le modèle de l'Âgon

A force d'examiner l'offre télévisuelle, nous avons été amené à recentrer le concept de justice cathodique et à le penser comme une des formes possibles d'un paradigme qui serait aujourd'hui la norme, le moule, le régime de vérité que la majorité des productions filmiques doivent respecter pour être crédibles et correspondre aux attentes commerciales, aux attentes des réceptions et aux contraintes de l'esprit du temps pour citer Edgar Morin. Ce paradigme, nous le nommons le modèle de l'Âgon<sup>53</sup>: entendons par là que la production télévisuelle se construit sur le modèle sportif de la compétition et privilégie le duel<sup>54</sup>, le combat, le tournoi, la rivalité, le défi, le tout privilégiant l'information-infraction. Émissions politiques, variétés, téléfilms populaires, grands reportages, reality shows, journaux télévisés, débats se formatent sur le modèle de l'Âgon. La justice cathodique doit alors se comprendre comme une déclinaison agonistique et le journaliste d'investigation comme l'agent principal de la rhétorique télévisuelle tribunalistique. A nouveau quelques exemples justifieront ces propos.

Le 90 % des télé-films diffusés s'articulent autour d'un inspecteur, d'une enquête et d'un meurtre, sans oublier la sempiternelle histoire d'amour. Il suffit d'observer les intitulés des productions pour s'en convaincre. Rappelons-nous également que le registre du Journal Télévisé n'échappe pas au paradigme de l'Âgon: le "procès" de Nicolae et d'Elena Ceausescu, diffusé le 25 décembre 1989 est un exemple fort éloquent qui a pourtant été peu analysé par les sociologues des médias.<sup>55</sup> Plus récemment, le fait que Paul Amar, présentateur du JT de France 2, ait introduit le débat entre Jean-Marie Le Pen et Bernard Tapie par une paire de gants de boxe rouge renvoie inexorablement à l'idéologie du combat, du match et du duel politique.<sup>56</sup> Pensons également aux émissions politiques

souvent construites sur une scénographie tribunalistique, dans laquelle le journaliste "ouvre" une information et où le politique "dépose", alors que les téléspectateurs et le public sur le plateau "jugent". Citons également les documentaires d'auteurs, par exemple ceux de Karlin sur la justice, mais aussi les genres nouveaux comme les reality shows qui procèdent fréquemment à des "reconstitutions" et qui font oeuvre, à la manière, de substitution de la justice ou de la police. Dans l'émission de Mireille Dumas "Bas les masques", il y a la notion d'aveux, dans Mea Culpa de la faute, dans Témoins no 1 de la recherche du coupable et de l'élucidation du crime tout en cultivant un partenariat officiel avec la justice institutionnelle. Les variétés n'échappent pas à cette tendance: "Les grosses têtes", "Pour une nuit ou pour la vie", l'émission de Sophie Favier (TF1), ou encore "Super nanas" animé par Patrick Sébastien (TF1) comportent jury et jeu de vérité. Cette énumération, mais nous pourrions citer encore "Défendez-vous", "Procès", "Tribunal", et bien avant "En votre âme et conscience", n'est certes pas une démonstration, mais bien plutôt une tendance qu'il faudra décrypter.

### Troisième intuition: les mythographies, une rhétorique de réception

Il est temps d'esquisser une explication sociologique partielle, car centrée sur la réception<sup>57</sup>, qui permettrait de comprendre la construction médiatique de la réalité sociale sur le paradigme de l'Àgon et plus particulièrement sur la modalité de la Nemesis cathodique. La construction médiatique des «affaires» met en oeuvre une rhétorique scandalologique qui se nourrit de la mythologie fondatrice de la démocratie, à dire l'égalité et la justice, deux pôles symboliques prestigieux et incontestés car fondateur des sociétés occidentales. Or en intégrant cette mythologie, le texte télévisuel mobilise la réception en favorisant une lecture préférentielle insistant sur les effets intentionnels de sens stratégisés dans le texte par la médiation de l'imaginaire social. De Certeau et d'autres ont démontré que la lecture du texte télévisuel permet au téléspectateur une réception critique et ce particulièrement dans le registre dénotatif et connotatif du signe; cependant le récit télévisuel dans sa dimension mythologique proposera des référents archétypaux qui, par leurs liens étroits avec la culture politique donc avec le téléspectateur, doteront le texte d'une performativité qui favorisera son acceptabilité par le récepteur. Aussi le récit télévisuel de l'Affaire Kopp calquera sa rhétorique sur l'imitation et le simulacre de la justice: ce faisant, la télévision s'invente une paternité mythologique, qui, partagée par tous les démocrates, insuffle à ses discours une séduction sacrée dont la force convictive puise ses sources dans l'histoire de nos démocraties et dans l'imaginaire social. Cette stratégie mythologique renforce alors la performativité du message et condamne, par delà la dénotation et la connotation du texte, Mme Kopp à la mort politique et Luc Jouret à la mort morale; le récit de presse, en se nourrissant à l'aune d'une telle constellation, magique et mystérieuse, permet d'imposer un vision idéologique qui induit le processus de désignation victimaire: à l'issue d'un duel, il n'y a qu'un vainqueur.

Copyright 2003 ProLitteris et Stéphane Haefliger, CH 8033 Zürich

**Stéphane Haefliger**  
**Sociologue**  
**Boulevard de Grancy 27**  
**1006 Lausanne**

Tél. perso: 021 617 31 55  
Mobile: 079 742 67 81

E-Mail: [stepcom@bluewin.ch](mailto:stepcom@bluewin.ch)

<sup>1</sup>Eliséo Véron, Construire l'événement, les médias et l'accident de three mile island, Ed. de Minuit, 1981, 176 p.

<sup>2</sup>Se référer, par exemple, aux travaux de Roger Silverstone, "Télévision, mythe et culture" in Sociologie de la télévision : Europe, Revue Réseaux, communication Technologie Société, no 44-45, novembre- février 1990, Ed. Cnet, Paris, p. 201.

<sup>3</sup>Patrick Champagne, "L'information médicale sous contrainte, A propos du «sang contaminé»" in Acte de la Recherche en Science Sociales, 101-102, p. 43.

<sup>4</sup>Pour une analyse systématique de ce cas d'école, nous renvoyons à La société d'excommunication, Salvan, les médias et l'Ordre du Temple solaire, Ed. Monographic, Sierre (Suisse), 1996, 270 p. Disponible à la librairie Tekhnê, Paris.

<sup>5</sup>Gérard Leblanc, "Du modèle judiciaire aux procès médiatiques" in Médiaspouvoirs, no 33, p. 125.

<sup>6</sup>Lire Edwy Plenel, "L'année des «Affaires»" in Le Monde, 28 décembre 1994.

<sup>7</sup>Lire sur le consensus politico-médiatique Eric Burnand, «La liturgie de l'harmonie. Quelques remarques sur le consensus helvétique et sa genèse» in François Masnata et Claire Rubattel, Le pouvoir suisse, Ed. de L'Aire, 1991, p. 443.

<sup>8</sup>in Jean-François Gayraud, La dénonciation, Ed. Presses Universitaires de France, Collection Politique d'aujourd'hui, 1995, p. 48.

<sup>9</sup>Table Ouverte, TSR, Affaire Kopp, les casseroles de la Madame la Conseillère fédérale, 13 novembre 1988; Temps Présent, TSR, Affaire Kopp, Tempête sur Berne, 26 janvier 1989; Temps Présent, TSR, Aux sources de l'Affaire Kopp, 15 juin 1989.

<sup>10</sup>Table Ouverte, TSR, Affaire Kopp, les casseroles de la Madame la Conseillère fédérale, 13 novembre 1988.

<sup>11</sup>Se référer à Nicolas Meienberg, "Une journée dans la vie de Hans Wehkopp" in Mémoires d'outre-Suisse, Ed. Zoé, 1991, p. 42. Lire Catherine Duttweiler, Kopp, Madame et Monsieur, Ed. Payot, Lausanne, 1990, p. 140. Lire également Gross François, "Trous d'injustice" in Bilan, avril 1997, p. 130.

<sup>12</sup>Lire Jean Ziegler, La Suisse lave plus blanc, Ed. du Seuil, 1990, spécialement le chapitre 2 intitulé "La chute de la maison Kopp", p. 30.

<sup>13</sup>in Dominique Wolton, Penser la communication, Editions Flammarion, 1997, p. 214.

<sup>14</sup>"Avec cette émission, nous tentons d'analyser les blocages, de donner des éléments de réflexion et des clefs à un couple qui est sur notre plateau." Pascal Breugnot sur L'amour en danger (Citation tirée de la plaquette Télé-vérité ou télé-voyeurisme, débat de la Scam, Vidéotheque de Paris, 7 avril 1992).

<sup>15</sup>Pensons aux opérations Téléthon. Lire François De Virieu, La médiacratie, Ed. Flammarion, 1990, chapitre 9 intitulé "Médecine à distance et chariy business", p. 209.

<sup>16</sup>L'émission de la TSR, O les filles! ou encore Mea Culpa (TF1). Mireille Dumas évolue dans ce registre: "J'aime que la télé serve à quelque chose. J'aime mon côté assistante sociale. J'en suis fière. Surtout en ce moment! On vit une époque trop dure pour ne pas regarder sur les bas-côtés." in Paris Match, 28 avril-4 mai 1994.

<sup>17</sup>Voir l'émission Témoins no 1 (TF1).

<sup>18</sup>Marie Kerguelen, "La télé de l'emploi" in Macadam Journal, Rubrique Nece-Cité, avril 1994, p. 6.

<sup>19</sup>Erik Emptaz, sous la dir, "L'écran magasin" in Les dossiers du Canard, Le combat des chaînes, A qui profite la guerre?, no 52, juillet 1994, p. 71.

<sup>20</sup>Lire la lettre de Cavada Jean-Marie sur la Télévision de la connaissance. In La lettre des téléspectateurs no 42, mai 1994, MTT, Paris. Lire également le dossier intitulé "La télévision auxiliaire privilégié de l'école" in Les Ecrits de l'image, no 3, été 1994, p. 117-154.

<sup>21</sup>Lire Véronique Hayoun, "Deux nouvelles têtes pour animer la crèche de la TSR" in Le Nouveau Quotidien, Rubrique Antennes, 2 septembre 1994, p. 39.

<sup>22</sup>Ingrid Carlander, Les stars de Dieu, le scandale des télévangélistes, Ed. Plon, 1990, 242 p.

Lire également Philippe Boggio, "Télé-confesse", in Le Monde, Supplément Radio-Télévision, Rubrique Chronique, 13-14 novembre 1994, p. 39. Se référer enfin à l'ouvrage du Père Di Falco, le Guarri.

<sup>23</sup>Dominique Mehl, La fenêtre et le miroir, La télévision et ses programmes, Ed. Payot, 1992, 300 p.

<sup>24</sup>Pierre Chambat et Alain Ehrenberg, "Les reality shows, nouvel âge télévisuel" in Esprit, janvier 1993, p. 8.

<sup>25</sup>Daniel Soulez Larivière, Du cirque médiatico-judiciaire et des moyens d'en sortir, Seuil, 1993, 187 p.

<sup>26</sup>"*Mais comment se fait-il qu'il ne soit pas encore en tôle après tout ce qu'il a fait ?*" Bernard Tapie citant un ami de son attaché parlementaire. Cette citation est tirée de l'émission Repères, animée par Jean-Pierre Elkabach, FR 3, 7 novembre 1993 (Citation minutée à 18h29).

<sup>27</sup>Entretien avec Pierre Salinger, Ancien conseiller du Président Kennedy. Londres, septembre 1992.

<sup>28</sup>Entretien avec Yves Boivert, journaliste à La Presse et avocat, Montréal, août 1993.



<sup>29</sup>Sur le portrait comme stratégie de communication et de pouvoir, lire Françoise Bardou, *Le portrait mythologique à la Cour de France sous Henri IV et Louis XIII*, Mythologie et politique, Ed. A. et J. Picard, 1974, 352 p.; lire également Jean-Marie Apostolides, *Le roi-machine*, Spectacle et politique au temps de Louis XIV, Ed. de Minuit, 1981, 164 p. Pour la période contemporaine, se référer à Jean-Marc et Philippe Benoit, Jean-Marc Lech, *La politique à l'affiche*, Affiches électorales et publicité politique, 1965-1986, Ed. du May, 1986, 221 p.

<sup>30</sup>In Raphaël Aubert, A. Carl Keller, *Vie et Mort de l'Ordre du Temple solaire*, Ed. de l'Aire, 1994, p. 23. Le portrait cité est tiré par le journaliste et écrivain Aubert.

<sup>31</sup>Et de continuer en doutant de la pertinence de l'odontogramme et de l'appartenance des fiches dentaires de Jouret. Lire par exemple Jean-Noël Cuénod, Valérie Duby, "Alertée en 1993 par le Canada, Berne n'a pas enquêté sur Jouret" in *24 Heures*, 29-30 octobre 1994, p. 11. Se référer également à "Tous aux trousses de Jouret et Di Mambro, Les enquêteurs ne croient pas que Luc Jouret ni Joseph Di Mambro figurent parmi les morts. Au contraire, ils ont sans doute été les artisans de la sordide hécatombe." in *24 Heures*, 8-9 octobre 1994, p. 1.

<sup>32</sup>In Philippe Broussard, "Rites macabres dans l'alpage suisse, L'enquête sur le suicide collectif des adeptes de l'Ordre du temple solaire" in *Le Monde*, Rubrique Société, 7 octobre 1994, p. 11.

<sup>33</sup>Que lit-on six mois après les événements: "Le premier mensonge dans cette affaire a été de parler de suicide et de secte. Or je savais très bien que l'Ordre du Temple solaire n'est pas une secte. Il s'agit d'un ordre." Entretien avec Jean-Luc Chaumeil, spécialiste des mouvements néo-templiers in Manuella Magnin, "Massacre du Temple solaire: la thèse du complot d'extrême droite" in *Le Nouveau Quotidien*, Rubrique Pistes, 26 avril 1995, p. 3. Se référer également à Roland Campiche, Entretiens avec Dépraz Cyril, *Quand les sectes affolent*, Ordre du Temple solaire, médias et fin de millénaire, Ed. Labor et Fides, 1995, p. 21: ce qui a particulièrement choqué ce chercheur "c'est l'utilisation sans aucun esprit critique, sans la moindre discussion, du terme secte. On sait maintenant que le terme a été utilisé dans le premier bulletin de la Radio Suisse romande suite à l'information donnée par un pompier de Cheiry. Très bien. Mais personne ne s'est demandé ce qu'était une secte? Cette utilisation non critique de terme secte, qui s'est d'ailleurs répétée à l'infini, m'a troublé parce qu'elle rejoignait le discours stigmatisant des grandes institutions religieuses qui avait cours avant la prise de consciences du pluralisme religieux."

<sup>34</sup>Lire à cet égard l'excellent article de Patrick Champagne, "La vision médiatique" in *La misère du Monde*, sous la dir. de Pierre Bourdieu, Ed. du Seuil, 1993, p. 61.

<sup>35</sup>Lire par exemple Eric Felley, "La bouteille à l'encre rouge. Trafic d'armes, blanchiment d'argent pour un meurtre collectif sur fond de secte" in *Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais*, 11 octobre 1994, p. 3. Cette dérive a été relevée par des journalistes: "Et la presse de s'engager dans la brèche ainsi ouverte, celle du blanchiment d'argent, des transactions bancaires et du train de vie des dirigeants de l'ordre, Di Mambro le «grand maître» et Jouret le «gourou»" in Philippe Broussard, "L'énigme des «templiers», L'enquête sur la mort des cinquante-trois adeptes de l'Ordre du Temple solaire" in *Le Monde*, 11 octobre 1994.

<sup>36</sup>Le journal *Le Matin* a sombré dans ce piège. Nous lui consacrerons dans un autre texte une analyse spécifique tout en recommandant la lecture de Antoine Exchaquet, "Restons-en au fait!" in *Le Matin*, 14 octobre 1994, p. 6 et "Jouret mort: retour à la case départ" in *Le Matin*, 14 octobre 1994, p. 1 ainsi que Bruno Montpetit, "Casse-tête policier, Une secte paravent" in *Le Matin*, 9 octobre 1994, p. 2. A cet égard, le dessin de presse de Elzingre dans *L'Impartial* est révélateur: le caricaturiste met dans la bouche des journalistes la rhétorique "du grand vide": "Qu'est-ce qu'on va faire, maintenant que Jouret n'est plus?" in *L'Impartial*, 14 octobre 1994, p. 1.

<sup>37</sup>"Selon toute vraisemblance, les victimes ont d'abord avalé un breuvage contenant de l'Hypnovel. Ce médicament vendu à l'étranger est un benzodiazépine (son équivalent suisse s'appelle Dormicum). Il s'agit de midazolam. Un puissant somnifère dont les taux retrouvés dans le sang des cadavres indique qu'il a été utilisé comme un hypnotique. En fait, ce médicament exalte l'aptitude à être influencé par une idée. Une fois le midazolam ingurgité, le cerveau accepte n'importe quelle proposition et la réalise. Pas étonnant dès lors que les membres de l'OTs se soient laissé injecter des produits mortels. Condition sine qua non pour «préparer le grand départ vers Sirius» annoncé par Luc Jouret et Jo Di Mambro, les deux chefs présumés de la secte." in Jean-A. Luque, "A Salvan, un «cocktail mortel» a tué les 25 membres de la secte à Jouret." in *24 Heures*, 6 juin 1995, p. 11.

<sup>38</sup>"Au lendemain de la tuerie du Temple solaire, toute la presse se mit à traquer un homme insaisissable. Thierry Huguenin, ex-membre de la secte, était le dernier à avoir vu Jo Di Mambro à Salvan, juste avant le massacre auquel il avait échappé. Embarqué dans cette enquête, je me souviens avoir tenté de le rencontrer chez lui, dans la HLM lugubre qu'il habitait à Genève." in Yves Lassueur, "Comment on devient un gogo" in *L'Illustré*, no 21, 24 au 30 mai 1995, p. 3.

<sup>39</sup>Jacques Derogy, Jean-Marie Pontaut, *Investigation, passion*, Enquête sur trente ans d'affaires, Ed. Fayard, 1993, 570 p.

<sup>40</sup>Par exemple: "Secte. Notre enquête le révèle: l'argent a bien joué un rôle clé dans les activités de l'Ordre du Temple solaire. Sur ses comptes bancaires, nous avons retrouvé la trace de plusieurs centaines de millions de dollars" in L'Hebdo, no 41, 13-19 octobre 1994, p. 3. Lire également sur les relations "enquêteurs, médias et public" la réflexion du journaliste Stéphane Emery, "Confusion des genres" in Le Matin, 9 octobre 1994, p. 3.

<sup>41</sup>Un juge d'instruction n'avoue-t-il pas: "Je travaillais dans mon bureau quand on m'a appelé pour un banal incendie. A Cheiry, j'ai trouvé 23 cadavres, l'ensemble de la police de sûreté mobilisée, des pompiers désemparés, l'Institut de médecine légale, les pompes funèbres, les ambassadeurs étrangers, les familles. Tous ces gens voulaient des informations. C'est vrai que la presse est allée beaucoup plus vite: les liens avec le drame du Canada, nous ne les avons appris que dans la matinée." Manuella Magnin et Sylvie Fischer, "Des dérivés du curare ont empoisonné certains adeptes du Temple solaire", in Le Nouveau Quotidien, Rubrique Société/Culture, 22 décembre 1994, p. 15.

<sup>42</sup>Citons le commentaire d'un journaliste: "Impossible de savoir qui a préparé les breuvages qui ont endormi les victimes. Encore moins qui a pratiqué les injections et les perfusions. (...) Certes, le meurtre (ou l'euthanasie) par médicament semble porter la signatures de Luc Jouret, médecin homéopathe de profession. Mais pour pratiquer 25 injections ou perfusions, il a dû bénéficier de l'aide d'un ou de plusieurs complices. Sont-ils tous morts dans les chalets de Salvan? Il n'est pas exclu que les minuteriers et les systèmes de mise à feu se soient déclenchés tout seuls. Mais les enquêteurs travaillent actuellement sur une autre hypothèse: un rescapé aurait pu déclencher les incendies et s'enfuir. On le constate: le mystère reste entier." in Jean-A. Luque, "A Salvan, un «cocktail mortel» a tué les 25 membres de la secte à Jouret" in 24 Heures, 6 juin 1995, p. 11. Sur les liens entre les journalistes de terrain et les attentes de leur rédaction, lire Alain Accardo, Georges d'Abou, Gilles de Balbastre et de Dominique Marine, Journalistes au quotidien, Outils pour une socioanalyse des pratiques journalistiques, Ed. Le Mascaret, 1995, p. 107: "Nos chefs attendent de nous un sujet stéréotypé, qu'ils ont imaginé à l'avance dans leur bureau de l'avenue Montaigne à Paris. Il faut des images, si possible «chocs», et des sonores, si possible angoissées."

<sup>43</sup>Se référer, par exemple, à David Marc, Patrick Chabbey, "Ceux qui tissaient la toile" in L'Illustré, no 41, 12 octobre 1994, p. 23. Ou encore à la première page du Matin, 11 octobre 1994.

<sup>44</sup>Philippe Maupetit, "Le fait divers" in Le photojournalisme, Informer en écrivant des photos, Ed. CFPJ, 1990, p. 131.

<sup>45</sup>Sur le flou photographique, lire Luc Boltanski, "La rhétorique de la figure" in Un art moyen, essai sur les usages sociaux de la photographie (sous la direction de Pierre Bourdieu), Ed. de Minuit, 1965, p. 193.

<sup>46</sup>Cette rhétorique du flou est fréquemment intégrée au discours télévisuel: dans le contexte du traitement médiatique de la secte japonaise de la Vérité suprême Aoum, la Télévision suisse romande proposa des images forts étonnantes de Shoko Asahara: tellement illisibles car par trop floues qu'elles finissent par perdre leur raison informative pour relayer d'autres logiques, celles de la connotation coupable. Se référer au TJ Midi, 16 mai 1995, TSR, 12h45.

<sup>47</sup>Lire Christian Phéline, L'image accusatrice, Ed. Les Cahiers de la Photographie, ACCP, no 17, 1985, 169 p. La première page de l'Hebdo no 41 est exemplaire.

<sup>48</sup>Cette analyse se base sur une observation de la couverture de l'Illustré no 42, 10 octobre 1994, construit avec un montage de six photographies de format identique lardée d'un bandeau rouge intitulé (en noir): victimes et bourreaux. Quant à la seconde photographie de Di Mambro, se référer, dans le même magazine, à la page 17.

<sup>49</sup>In Roland Barthes, L'empire des signes, Ed. D'Art Albert Skira, Champs Flammarion, 1970, p. 120.

<sup>50</sup>Pierre Briançon, "La couverture que Time regrette" in Libération, Rubrique Communication, 29 juin 1994, p. 10.

<sup>51</sup>Le temps de la justice, on le sait, n'est pas celui des médias: d'ailleurs le rapport d'enquête des juges d'instruction n'était pas encore disponible une année après les événements. Mais les éléments d'enquêtes publiés ont malmené la corporation médiatique: « *Disons-le d'emblée, elles n'ont rien de spectaculaire* » avoue un journaliste même pas penaud alors que les médias de la planète entière publièrent des hypothèses exotiques et déclinèrent le drame de l'OTs sur des modalités mythologiques classiques. Cité in Daniel Pillard, « Les leçons d'un massacre » in L'Illustré, Rubrique L'Edito, 27 septembre 1995, p. 3. Sur ce problème, lire Roland Campiche, Entretiens avec Cyril Dépraz, Quand les sectes affolent, Ordre du Temple solaire, médias et fin de millénaire, Ed. Labor et Fides, 1995, p. 28.

<sup>52</sup>Nemesis étant la déesse de la justice.

<sup>53</sup>Voir à ce sujet Roger Caillois, Les jeux et les hommes, Ed. Gallimard, 1967, p. 50.

<sup>54</sup>Est-ce un hasard si une célèbre journaliste politique française a intitulé son livre par ce vocable? Lire Christine Ockrent, Duel, Comment la télévision façonne un président, Hachette, Le libellé, Paris 1988. Citons également l'émission du même nom sur la chaîne LCI.

---

<sup>55</sup> Lire Michel Castex, *Un mensonge gros comme le siècle, Roumanie, histoire d'une manipulation*, Ed. Albin Michel, 1990, spécialement le chapitre 1 où le "procès" télévisé a été retranscrit.

<sup>56</sup> Lire Yves Mamou, "La direction de France 2 suspend Paul Amar de ses fonctions de présentateur du journal télévisé" in *Le Monde* 5-6- juin 1994, p. 7. Voir également Etienne Denis, "Le degré zéro de la politique" in *L'Hebdo*, Rubrique Politique, 14 juillet 1994, p. 8.

<sup>57</sup> Voir à ce sujet les travaux de Brigitte Le Grignou, Erik Neveu, "Emettre la réception, préméditation et réceptions de la politique télévisée" in *Réseaux, communication technologie société*, hors série, Sociologie de la télévision : France, Ed. CNET, 1991, p. 65.